Politique en matière d'accès et d'admission au programme

Programme du diplôme du Baccalauréat International
École secondaire catholique Saint-Frère-André

Révisée en septembre 2023

Table des matières

Politique en matière d'accès et d'admission au programme du diplôme de l'IB de Saint-Frère-André …….……3

Distinction entre programme du diplôme de l'IB et certificats ……...….3

Conditions de participation au programme du diplôme de l'IB ….....…...…...…….…..4

Prérequis d'admission en 11e ……..…..……...….4

Prérequis de continuation en 12e année.....…….....4

Conditions de participation aux certificats de l'IB …...…..…..…..…..…..…..…..……..5

L'inclusion dans le processus d'admission.....…..……..5

Coûts et procédures….....……..……..6

Révision de la politique.....…..…….....….6

Description des mesures pour mettre en œuvre la politique linguistique……6

Bibliographie ……..…….....7

Politique en matière d’accès et d’admission au programme du diplôme de l’IB de l’École secondaire catholique Saint-Frère-André

L'école secondaire catholique Saint-Frère-André (ÉscSFA) est fière d'offrir le programme du diplôme de l'IB (IBDP) et certificats comme une opportunité d'apprentissage enrichissante pour ses élèves. Cette politique d'accès et d'admission vise à définir les conditions d'admission au programme du diplôme de l'IB à notre école, tout en garantissant transparence et équité dans le processus.

Conformément aux *Normes de mise en œuvre des programmes et applications concrètes* des programmes de l’IB, les établissements scolaires du Csc MonAvenir garantissent l’accès au système éducatif de l’IB au plus large éventail possible d’élèves. Le processus d’admission des élèves aux écoles du Csc MonAvenir est également soumis à la Directive administrative sur l’admission des élèves ÉLV.1.1.

La politique d’accès et d’admission au programme du diplôme de l’IB de notre école est mise à la disposition de la communauté scolaire pour consultation. L’équipe de direction pédagogique utilise cette politique pour la prise de décision et le développement de ses programmes d’études.

- **Distinction entre programme du diplôme de l'IB et certificats :**

Le programme du diplôme de l’IB est conçu pour les élèves qui souhaitent obtenir le diplôme complet de l'IB. Cependant, il est également possible de participer au programme pour obtenir des certificats dans des matières spécifiques sans poursuivre le diplôme. Les élèves ont la possibilité de choisir entre ces deux options, en fonction de leurs objectifs académiques.

Conditions de participation au programme du diplôme de l'IB

- **Prérequis d'admission en 11e**

Afin d'être admissible au IBDP à l'école, les élèves ontariens en 11e année doivent satisfaire aux trois critères d'admission suivants au début du mois de septembre[1] :

1. Avoir complété ses 40 heures de bénévolat.
2. Avoir obtenu l'ensemble des crédits obligatoires pour le DÉSO (Diplôme d'études secondaires de l'Ontario) :
    - Arts 9e année (par exemple, ADA1O1, AMU1O1, ASM2O1, AVI1O1 ou AWJ1O1);
    - Éducation physique et santé (PPL1O1);
    - Enseignement religieux 9e année (HRE1O1);
    - Géographie 9e année (CGC1D1);
    - Technologie 9e ou 10e année (par exemple, TCJ1O1 ou TCJ2O1);
    - Civisme et citoyenneté 10e année (CHV2O1);
    - English théorique 10e année (EAE2D);
    - Exploration de carrières 10e année (GLC2O1);
    - Français théorique 10e année (FRA2D1);
    - Histoire du Canada depuis la première guerre mondiale 10e année (CHC2D1);
    - Sciences théorique 10e année (SNC2D1);
    - Fonctions IB 11e année (MCR3UB).
3. Avoir complété, signé et ratifié par leur(s) parent(s) ou tuteur(s) le formulaire d'admission au programme du diplôme de l'IB.

- **Prérequis de continuation en 12e année**

Afin d'être admissible à poursuivre le programme du diplôme de l'IB à l'école, les élèves doivent avoir, en début de 12ème année :

1. Soumis 10 réflexions CAS au cours de l'année précédente;
2. Au moins proposé un sujet pour leur projet CAS.

Tout élève du DP qui ne répond pas à ces critères peut continuer à suivre les cours de certificat IB, mais sera retiré du programme du diplôme de l'IB.

[1] Pour les étudiants qui rejoignent notre école secondaire après le 1er semestre de 9e année, chaque dossier sera étudié individuellement en fonction des prérequis et des réalités de leur cheminement scolaire.

Conditions de participation aux certificats de l'IB

Afin d'être admissible à participer aux certificats dans des matières spécifiques à l'école, les élèves ontarien en 11e année doivent satisfaire aux critères d'admission suivants au début du mois de septembre[2] :

1. Avoir complété le ou les prérequis nécessaires pour le ou les certificats IB choisis.
    - Biologie, Chimie et Physique - Sciences théorique 10e année (SNC2D1)
    - Français - Français théorique 10e année (FRA2D1)
    - English - English théorique 10e année (EAE2D)
    - Histoire - Histoire du Canada depuis la première guerre mondiale 10e année (CHC2D1)
    - Mathématiques - Fonctions IB 11e année (MCR3UB)
    - Musique - Musique 9e année ou 10e année (AMU1O1 ou AMU2O1)

Vérification des prérequis :

L'inscription dans le programme de l'IB, se fait en mars et en avril afin de finaliser l'horaire de l'élève. Une vérification des prérequis est effectuée avant la fin de l'année scolaire afin de proposer un plan pour appuyer les élèves risquant de ne pas compléter les critères nécessaires.

Les candidats confirment leur participation au programme du diplôme avant le deuxième vendredi du mois de septembre qui est la date limite pour les changements de choix de cours.

L'inclusion dans le processus d'admission

L'école s'engage à garantir l'égalité de l'accès au programme de l'IB (diplôme ou certificats) pour tous les candidats, y compris ceux ayant des besoins en matière de soutien à l'apprentissage.

En visant l'obtention des crédits obligatoires et non des moyennes spécifiques, les candidats au diplôme ainsi qu'aux certificats pourront s'engager dans leurs programmes respectifs en ayant obtenu les prérequis pour le diplôme du Ministère de l'Éducation de l'Ontario (MÉO) pour assurer que chaque élève puisse bénéficier pleinement du programme. Conformément à notre politique d'inclusion, les aménagements pour l'accessibilité sont des ajustements dans l'enseignement et l'évaluation pour éliminer les obstacles[3], sans changer ce que l'élève doit apprendre ni réduire les attentes. Ils offrent un soutien pour surmonter des défis et promouvoir l'équité et l'accès égalitaire à l'apprentissage. De plus, ils assurent la validité et la pertinence des évaluations.

[2] Pour les étudiants qui rejoignent notre école secondaire après le 1er semestre de 9e année, chaque dossier sera étudié individuellement en fonction des prérequis et des réalités de leur cheminement scolaire.
[3] Tels que définis dans la politique d'accès et d'inclusion de l'IB (p. 7 et suivantes).

Coûts et procédures

Nous croyons fermement que tous les élèves devraient avoir la possibilité de participer au programme de l'IB, indépendamment de leurs ressources économiques.

Pour les élèves qui rencontrent des difficultés financières, des mesures d'assistance financière seront mises en place. Les détails sur les coûts et les procédures seront communiqués aux élèves et à leurs familles au moment de l'inscription.

Il est à noter que les frais sont d'environ 165 CAD (120 USD) par matière, payable l'année de l'évaluation.

Révision de la politique

Une révision de la politique en matière d'accès et d'admission au programme du diplôme de l'IB à l'École secondaire catholique Saint-Frère-André se fera de façon annuelle par les enseignants de l'IB, les candidats et la communauté durant le mois de juin et septembre et sera basée sur les preuves recueillies au cours de la dernière année ainsi que les Normes de mise en oeuvre et les consignes de l'IBO.

Publication	Dernière révision	Prochaine révision
Septembre 2019	Septembre 2023	Septembre 2024

Description des mesures pour mettre en œuvre la politique en matière d'accès et d'admission

La mise en œuvre des principes de la politique d'accès et d'admission au programme de l'IB se fait en harmonie avec celle du MÉO.[4]

Cette politique d'accès et d'admission a été préparée par une équipe d'enseignants de l'Ésc Saint-Frère-André et a été partagée avec toute l'équipe IB, d'autres enseignants de l'école et des parents pour susciter une rétroaction constructive.

> Comité de la dernière révision de la politique : Amanda Bradley, EAO; Michel Clark, EAO; Benjamin Gauthier, EAO; Estelle Losa, EAO et parent; Hélène Castaing-Riviere, parent; Léa Layoun, parent et Céline Lopez, parent

La politique se trouve sur le site Internet de l'école, dans les documents promotionnels du Programme IB de l'école et a été présentée aux candidats au Programme du diplôme de l'IB à partir de octobre 2023.

[4] Ministère de l'Éducation de l'Ontario, *Faire croître le succès,* ISBN 978-1-4435-2288-5, [En ligne], http://www.edu.gov.on.ca/fre/policyfunding/growSuccessfr.pdf, 2010

Bibliographie des documents consultés :

IBO, Normes de mise en œuvre et applications concrètes, 2020

IBO, Procédure d'évaluation du Programme du Diplôme 2023

CscMonAvenir, Directive administrative sur l'admission des élèves.

IBO, Règlement pour les écoles du monde de l'IB, 2020.

IBO, Politique d'accès et d'inclusion de l'IB, 2022

IBO, La diversité d'apprentissage et l'inclusion dans les programmes de l'IB, 2016 (dernière mise à jour : mai 2020).

MÉO, Faire croître le succès, ISBN 978-1-4435-2288-5, [En ligne], http://www.edu.gov.on.ca/fre/policyfunding/growSuccessfr.pdf, 2010